



## L'OUTIL INTERNATIONAL D'ÉVALUATION DE LA GSSI : CLARTÉ, CRÉDIBILITÉ ET CHOIX

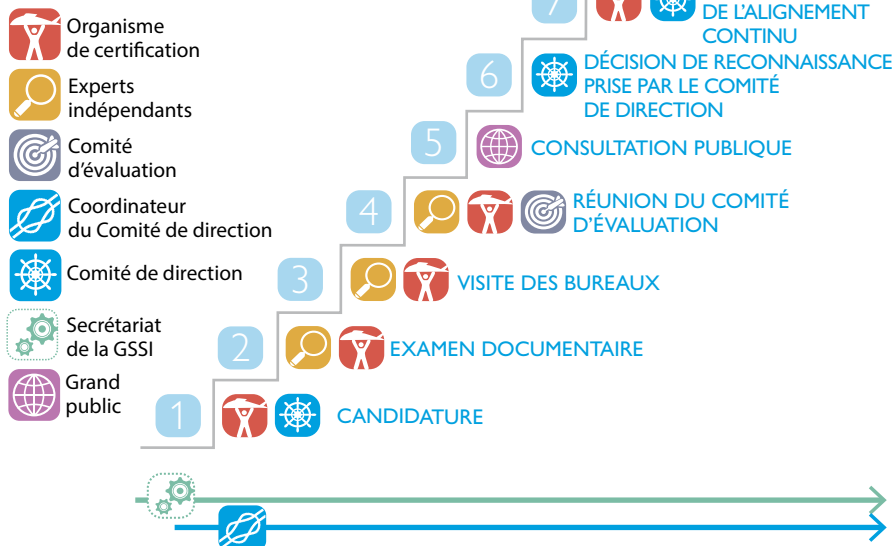
La GSSI instaure la confiance vis-à-vis des produits de la mer certifiés en identifiant et reconnaissant les programmes de certification robustes et crédibles, et en favorisant l'amélioration de ceux qui ne le sont pas.

### QU'EST-CE QUE L'OUTIL INTERNATIONAL D'ÉVALUATION DE LA GSSI ?

L'outil international d'évaluation de la GSSI offre une reconnaissance officielle aux programmes de certification des produits de la mer qui parviennent à mener à bien un processus d'évaluation rigoureux et transparent. Il s'inspire du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, mais aussi des Directives de la FAO pour l'étiquetage écologique\*. Il couvre des aspects tels que la gestion opérationnelle (y compris la chaîne de contrôle), la gouvernance des programmes et les normes de certification de la pêche et de l'aquaculture. L'outil a été élaboré sur la base d'un processus de 3 ans regroupant des ONG environnementales, ainsi que des entreprises internationales, des experts indépendants et des organismes gouvernementaux et inter-gouvernementaux. Il a donné lieu à deux consultations publiques et à un test pilote.

### De la candidature à la reconnaissance : principales étapes et responsabilités du processus d'évaluation de la GSSI

#### Qui sont les acteurs ?



Documents de référence acceptés dans le monde entier



#### Outil d'évaluation de la GSSI



Clarté, crédibilité et choix grâce à un processus de reconnaissance officielle



4 AXES DE PERFORMANCE	186 COMPOSANTES ESSENTIELLES
137 COMPOSANTES SUPPLÉMENTAIRES	7 ÉTAPES

### COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

**Volontariat** : les programmes de certification demandent à être évalués.

**Solidité** : les programmes sont évalués sur site par des experts indépendants et examinés par un comité d'évaluation.

**Exhaustivité** : consultation publique sur 30 jours.

**Transparence** : tous les rapports sont publiés en ligne ([www.ourgssi.org/benchmarking/recognized-schemes](http://www.ourgssi.org/benchmarking/recognized-schemes)).

**Continuité** : vérification annuelle de l'alignement continu.

\*Directives de la FAO pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches de capture marines, Directives de la FAO pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches de capture continentales et Directives techniques relatives à la certification en aquaculture.